



L'énergie solaire pour les villages ruraux du Mali

Informations clés sur le projet

L'objectif du projet intitulé "Énergie solaire pour les villages ruraux du Mali" est de faciliter l'accès à une énergie propre et abordable dans les communautés rurales du Mali grâce à l'installation et à l'exploitation de centrales solaires PV en combinaison avec des systèmes de stockage d'énergie par batterie et un réseau de compteurs intelligents. Avec l'introduction de l'électricité solaire PV propre pour les ménages des villages ruraux sans connexion au réseau national/régional, le projet remplace l'utilisation des sources d'énergie conventionnelles qui reposent sur la biomasse non renouvelable ainsi que sur les combustibles fossiles. Par conséquent, le projet réduit les émissions de gaz à effet de serre et contribue à la lutte contre le changement climatique.

Ces activités sont soutenues par un financement carbone pour la réduction des gaz à effet de serre pour lesquels l'enregistrement au titre du Gold Standard est envisagé. Cette description de projet a pour but d'informer les parties prenantes dans le cadre de la consultation sur la conception et de la consultation des parties prenantes locales. Ces consultations s'inscrivent dans la démarche de certification selon les critères du Gold Standard, une fondation suisse qui certifie les projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre, selon des normes environnementales et sociales élevées.

Description du projet

Le projet démarrera avec un projet pilote dans le village de Bananso, dans la région de Sikasso. Il portera sur la mise en place d'une centrale solaire photovoltaïque de 153 kWp avec un système de stockage d'énergie par batterie de 230 kWh et un réseau de compteurs intelligents ("Solar-PV-Extension"), suivie d'une autre Solar-PV-Extension dans le regroupement des trois villageoise Séro-Mèlo-Diadjoumbéra, région de Kayes.

Le projet comprend d'autres solutions solaires PV existantes et vise à électrifier entièrement les villages hors réseau sélectionnés tout en réduisant le coût nivelé de l'énergie (LCOE).

Ainsi, le projet fournira de l'électricité à tous les résidents à des tarifs abordables, avec des options de prépaiement ou de post-paiement.

L'objectif du projet est le déploiement de ces extensions solaires PV dans d'autres villages hors réseau sélectionnés.

a. Méthodologie

Le projet applique la méthodologie à petite échelle de la UNFCCC AMS-I. L "Electrification des communautés rurales utilisant les énergies renouvelables" --- Version 3.0.

b. Activité d'énergies renouvelables

En tant qu'activité d'énergie renouvelable, le projet génère et fournit des services énergétiques à partir de sources d'énergie non fossiles et renouvelables.



Critères d'éligibilité

- (a) Types de projets: Mise en place de centrales solaires photovoltaïques et de systèmes de stockage d'énergie par batteries sur le terrain.
- (b) Lieu du projet: République du Mali.
- (c) Zone et limite du projet: l'étendue spatiale des limites du projet comprend les systèmes de production d'électricité renouvelable du projet, tous les systèmes de distribution (réseau) du projet, et les sites physiques des consommateurs desservis par l'activité du projet en République du Mali.
- (d) L'échelle du projet: Projet à micro-échelle ; projet d'énergie renouvelable émettant des réductions d'émissions inférieures ou égales à 10 000 tCO₂eq.
- (e) Propriété juridique: l'atmosfair gGmbH détient la propriété légale de la réduction des émissions vérifiée sur la base du contrat de financement conclu entre l'atmosfair gGmbH et le partenaire du projet. La partie pertinente du contrat sera fournie.

(c) Participants au projet

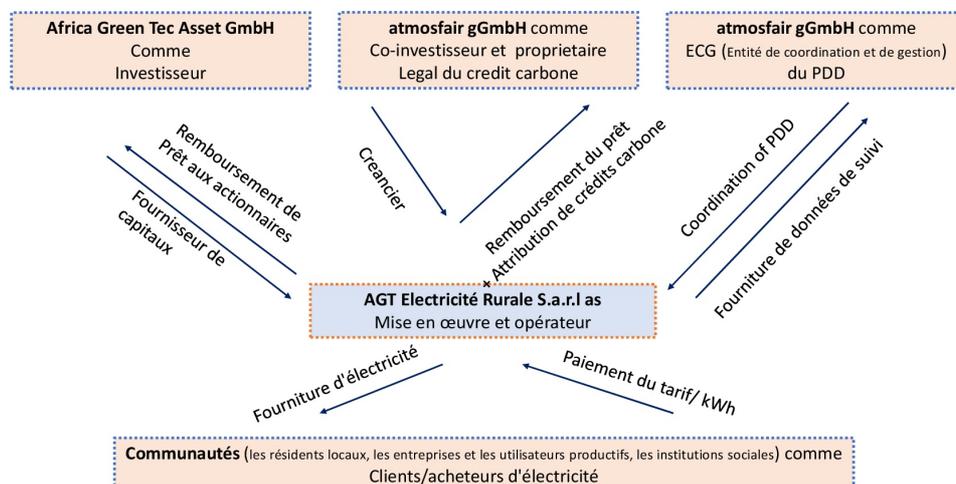
Africa GreenTec Asset GmbH : Heinz-Werner Binzel [hw.binzel@agt-asset.com]

AGT Electrification Rurale Sarl : Alou KEITA [a.keita@agt-er.ml]

atmosfair gGmbH : Kevin MÖLLER [moeller@atmosfair.de]

(d) Structure organisationnelle provisoire

AGT Electrification Rurale Sarl sera le maître d'œuvre gérant l'ingénierie, l'approvisionnement et la construction, ainsi que le propriétaire et l'exploitant du projet. La société Africa GreenTec Asset GmbH agira en tant que sponsor financier du projet. atmosfair gGmbH, une société allemande à but non lucratif, assurera le cofinancement et coordonnera les activités relatives au processus de certification au Gold Standard. L'organigramme suivant représente la structure de gestion actuellement prévue de le projet "Energie solaire pour les villages ruraux du Mali" sous le Gold Standard. Cette structure peut encore être modifiée.



2. Avantages et impacts sociaux, économiques et environnementaux du projet

En général, l'accès à des services énergétiques propres et abordables est limité dans de nombreuses régions du monde. Cet VPA dans le cadre du programme d'action aidera le Mali à améliorer l'accès à des services énergétiques propres, abordables et fiables dans les zones rurales. Les ménages qui n'étaient pas connectés à un réseau régional/national auparavant, auront accès à une énergie solaire propre. En remplaçant l'utilisation de la biomasse et des combustibles fossiles pour la production d'électricité, le projet réduit les émissions de gaz à effet de serre et contribue à la lutte contre le changement climatique.

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable suivants :

- ODD 7 : Une énergie propre et abordable.
Objectif 7.1 D'ici 2030, garantir l'accès universel à des services énergétiques abordables, fiables et modernes.
- ODD 8 : Travail décent et croissance économique
Objectif 8.5. D'ici 2030, parvenir au plein emploi productif et à un travail décent pour toutes les femmes et tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, et un salaire égal pour un travail de valeur égale.
→ Des emplois permanents seront créés dans le cadre de l'exploitation et de la maintenance de la ou des centrales solaires PV.
- ODD 13 : Action pour le climat.
Objectif 13.2. Intégrer les mesures relatives au changement climatique dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.
→ En remplaçant la biomasse et les générateurs diesel pour la production d'électricité, l'VPA réduit les émissions de GES et contribue à la lutte contre le changement climatique.

Estimation prévisionnelle de la moyenne annuelle des réductions d'émissions pour les 5 premières années du projet: 3,130 t/CO₂e.

3. Évaluation des principes de sauvegarde

Une évaluation des principes de sauvegarde visant à évaluer les impacts du projet sera réalisée conformément aux exigences du Gold Standard.

L'évaluation des principes de sauvegarde comprend trois sections, à savoir les principes de sauvegarde sociale et économique, les lignes directrices de sauvegarde économique et les lignes directrices de sauvegarde environnementale/écologique, qui seront discutées en détail lors de la consultation des parties prenantes locales.

a. Principes de sauvegarde sociale et économique

Exemple:

Principe 1. Droits de l'homme



Justification: L'activité de projet proposée ne viole aucun droit de l'homme et n'entraîne aucune discrimination fondée sur la race, l'origine ethnique, le sexe, l'âge, la langue, le handicap, l'orientation sexuelle, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale ou géographique, la propriété, la naissance ou toute autre situation, y compris celle d'autochtone ou de membre d'une minorité. Les participants au projet respectent et suivent les déclarations des droits de l'homme internationalement proclamés comme la Déclaration universelle des droits de l'homme et agiront contre toute forme de violence ou de violation des droits de l'homme. Le projet est une action volontaire du développeur de projet et des partenaires. Les utilisateurs peuvent décider librement s'ils veulent acheter de l'énergie renouvelable et ainsi participer à l'activité du projet. Ainsi, aucun risque ou problème n'est attendu de notre projet concernant ce principe.

b. Directives de sauvegarde économique

Exemple :

Principe 6. Impacts économiques

6.1. Droits du travail: Le projet implique-t-il du travail forcé ? Ou le projet viole-t-il les lois nationales sur le travail et la santé et la sécurité au travail ?

Justification: Le projet n'implique pas et n'est pas complice d'une quelconque forme de travail forcé ou obligatoire. Le projet est conforme aux lois nationales sur le travail et la santé et la sécurité au travail. Ainsi, aucun risque ou problème n'est attendu de notre projet concernant ce Principe.

c. Directives de sauvegarde de l'environnement et de l'écologie

Exemples:

Principe 7. Climat et énergie

7.1. Émissions: Le projet augmentera-t-il les émissions de gaz à effet de serre par rapport au scénario de base ?

Justification: Le projet ne conduit pas à une augmentation des émissions de gaz à effet de serre supérieure au scénario de base. En introduisant l'accès à l'énergie propre par des centrales solaires photovoltaïques, le projet réduit les émissions de gaz à effet de serre par rapport au scénario de base, dans lequel la population dépendrait de la production d'électricité à partir de combustibles fossiles. Ainsi, aucun risque ou problème n'est attendu de notre projet concernant ce principe.

Principe 9. Environnement, écologie et utilisation des sols

9.2. Vulnérabilité aux catastrophes naturelles : Le projet sera-t-il susceptible ou entraînera-t-il une vulnérabilité accrue au vent, aux tremblements de terre, aux affaissements de terrain, aux glissements de terrain, à l'érosion, aux inondations, à la sécheresse ou à d'autres conditions climatiques extrêmes ?

Justification: Le projet ne sera pas susceptible ou n'entraînera pas une vulnérabilité accrue au vent, aux tremblements de terre, aux affaissements de terrain, aux glissements de terrain, à l'érosion, aux inondations, à la sécheresse ou à d'autres conditions climatiques extrêmes.

4. Le calendrier provisoire du projet

Février 2021 : Réunion de consultation des parties prenantes locales

Q3 2021 : Début du retour d'informations des parties prenantes

Q4 2021 : Mise en service du projet